



SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 7 SEPTEMBRE
À 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COUSINEY, Maire

PRÉSENTS : MM COUSINEY, LORRIOT, PAUZAT, DAULON, LABREZE, FAVREAU, BILLION, MACEDO ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS ET LABAT-DUBOIS

Madame LECOEVRE a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 18h30.

Monsieur LORRIOT fait remarquer que Madame LABAT-DUBOIS est notée dans les « présents » sur le compte-rendu de Juillet, or, elle avait donné son pouvoir à Madame LECOEVRE. Monsieur PAUZAT ajoute que les noms des votants n'ont pas été inscrits. Monsieur le Maire affirme que nous devons rappeler de mentionner les noms des votes CONTRE ou ABSTENTIONS lors de la rédaction des prochains comptes rendus. Le compte-rendu du Conseil municipal de juillet 2021 est validé à l'unanimité.

D 2021 – 45 : Modification des statuts du SDEEG : approbation ?

Le Président du SDEEG vient de notifier la délibération prise par le Comité syndical et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Monsieur PAUZAT présente la nouvelle appellation du Syndicat.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Monsieur PAUZAT rappelle les deux compétences auxquelles nous sommes adhérents (éclairage public / achat et vente d'énergie). Nous pouvons bénéficier d'autres compétences, qui sont également présentées.

Monsieur FAVREAU demande si le prix change suite à ces modifications ? Monsieur PAUZAT répond que les prix actuels restent en l'état.

Monsieur Jacques PAUZAT présente le rapport d'activité du SDEEG de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

D 2021 - 46 : Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Sud Gironde

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-15 et R. 153-5,

Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté de communes du Sud Gironde du 23 mars 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi et définissant les modalités de la concertation avec la population,

Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté de communes du Sud Gironde du 4 novembre 2019 actant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Vu la délibération du conseil de communauté de la Communauté de communes du Sud Gironde du 5 juillet 2021 arrêtant le projet de PLUi,

Vu le dossier d'arrêt du projet de PLUi et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Le dossier d'arrêt du PLUi est composé des pièces suivantes :

- Tome 1 :
 - Livre 0 : procédure.
 - Livre 1 : rapport de présentation.
 - Livre 2 : projet d'aménagement et développement durables (PADD), débattu en conseil communautaire le 4 novembre 2019.
- Tome 2 :
 - Livre 3 : règlement.
 - Livre 4 : orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Tome 3 :
 - Livre 5 : annexes

Monsieur BILLION, assisté de MM PAUZAT et LORRIOT et de Mme DUBERGEY, présente la carte de notre commune notifiant les différentes zones, dont les OAP. Quatre zones sont mises en relief.

Zone 1 :

Cf. le plan et/ou document numérique envoyé

L'ancienne OAP1 au gros chêne chemin de Vallade a été supprimée, nous avons demandé à ce qu'elle soit positionnée ailleurs. La DDTM et le bureau instructeur nous propose une nouvelle zone actuellement en étude.

Michèle DUBERGEY présente le projet sollicité par la mairie et explique qu'une étude de sol doit être faite au préalable dont l'objectif est la préservation de la biodiversité.

L'OAP la plus proche de l'école et de la mairie ne bouge pas mais porte maintenant n°1.

Ne pas confondre les anciens et nouveaux numéros de zone OAP. L'ancienne zone 1 ayant été supprimée, la 2 est passée 1 la 3 en 2 etc.

Madame Marielle BAISSAS donne son opinion concernant l'accès piéton qui pourrait relier le futur lotissement et le parking de l'école.

Zone 2 :

Cf le plan – création de 23 logements sur 2,52 ha

Zone 3 :

Cf. le plan – création de 18 logements sur 1,97 ha

Zone 4 :

Cf. le plan

La commission urbanisme a demandé que l'OAP du bassin de rétention soit remise, du fait qu'elle n'était plus utilisable. Le bureau instructeur a donc décidé de la remettre sur une parcelle qui était déjà en zone artisanale, chemin des sables dans l'ancien PLU communal à superficie à peu près égale.

Le terrain où sont stationnés actuellement les gens du voyages est également enregistré en zone OAP. Monsieur LABREZE demande que cette zone OAP où se trouvent les gens du voyage passe également de l'autre côté de la voie ferrée car à proximité, il existe une maison classée aux monuments historiques. Monsieur BILLION précise qu'une partie boisée et une barre de bâtiment font zone tampon avec la dite-maison. Il serait bénéfique de profiter de l'implantation d'une entreprise sur ladite parcelle.

Madame BAISSAS demande si on peut ajouter des notifications précises sur le règlement du futur PLUi, tel que sur les zones tampons entre les habitations et les parcelles viticoles. Monsieur le Maire répond que ces zones existent déjà et que le Syndicat de Bordeaux s'occupe de ce domaine. Dans le futur, les nouveaux habitants devront payer pour la mise en place de haies. De plus, afin de limiter les risques d'inondations, pour les nouveaux permis de construire, on conseille de surélever la construction d'une rangée de parpaings.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au projet de PLUi.
- DEMANDE de mettre en observation : « Les membres du Conseil Municipal souhaitent que l'OAPI soit changée de place. »

D 2021 – 47 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Sud Gironde

Le conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde a pris la décision d'élaborer un pacte de gouvernance. Afin d'y travailler, une réunion dédiée a été organisée le 22 juin 2021, à laquelle tous les maires ont été conviés.

Un projet de pacte de gouvernance découlant des échanges tenus à cette occasion a été établi.

Il est soumis à l'avis des conseils municipaux des 37 communes membres, invitées à se prononcer pour le 30 septembre 2021.

Madame LECOEVRE explique le projet de gouvernance : L'élaboration du pacte a pour but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal, de déterminer son organisation et ses missions de coopération intercommunale. Il est organisé autour de plusieurs axes de valeurs et de principes qui ne sont pas figés. Les instances intercommunales identifient, élaborent et mettent en œuvre des réponses collectives. Ces instances travaillent dans un esprit de concertation et de consensus avec les communes, en renforçant l'unité et le sentiment d'appartenance. Ainsi sont créés : une conférence des maires, des commissions thématiques, des réunions de proximité, des échanges entre la CdC et les syndicats ainsi que des organismes extérieurs dont elle est membre, des réunions avec les secrétaires de mairies, etc.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à formuler son avis sur ce projet de pacte de gouvernance.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à 14 voix pour le projet de pacte de gouvernance tel que proposé et 1 voix contre (M. LABREZE).

M. LABREZE s'oppose au pacte de gouvernance car il ne veut pas que la commune perde son indépendance dans ses projets, ses décisions, pouvoir déjà très compromis, à son avis, depuis la création de la communauté des communes.

D 2021 – 48 : Travaux de voiries : résultat de la négociation des prix

- Monsieur le Maire résume à l'ensemble des membres du conseil municipal les différentes réunions sur le projet avec la société SERVICAD. A chaque fois que le maître d'œuvre propose un plan d'exécution de travaux, les estimations de prix progressent et ne solutionnent rien d'avantageux.
Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil d'étudier les conditions contractuelles de désengagement des services de la société SERVICAD.
L'ensemble du Conseil municipal accepte à l'unanimité qu'une solution de désengagement soit trouvée.

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil que l'on fasse la route de Lataste en priorité (les travaux sont à effectuer de façon urgente). En décembre 2020, l'entreprise COLAS avait envoyé un devis de 13 115€ HT pour faire un mur de soutènement (enrochement), ajouter un caniveau à grille et reprofiler le fossé.
La société SERVICAD a estimé pour les mêmes travaux un montant de 35 125€ HT.
Les membres du conseil municipal approuvent les travaux à l'unanimité et acceptent que monsieur le Maire commande l'exécution de ces travaux auprès de l'entreprise COLAS.

- Enfin, Monsieur le Maire suggère de mettre en place les cheminements d'essais au « Chemin des Sables », ce qui permettra de voir si cet aménagement peut être efficace pour faire ralentir les automobilistes.
Monsieur FAVREAU demande si la population ne peut pas être interrogée pendant cette mise en place ?
Après échanges, il est décidé à 10 voix POUR de mettre en place ce cheminement et 5 ABSTENTIONS (Mme BEYNEIX, Mrs DAULON, LABREZE, LORRIOT et PAUZAT).

D 2021 – 49 : Demande d'admission en non valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BILLION) décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 427,30 €

D 2021 – 50 : Dossier de surendettement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie de Langon a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait, au profit de la commune, une dette correspondant à des frais de cantine pour un montant de 316,20 €.

Suite aux recommandations de la commission de surendettement et la décision du Tribunal de Bordeaux, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer les dettes.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BILLION), décide d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 316,20 €

Monsieur LORRIOT explique que le conseil devrait se poser la question de la mise en place d'une tarification des repas au restaurant scolaire en fonction des revenus des familles. Monsieur MACEDO n'est pas favorable à tel dispositif.

D 2021 – 51 : Travaux ateliers municipaux

Monsieur DAULON explique que le dossier de la DETR a été refusé par les services de l'Etat.

A cet effet, il est demandé à l'ensemble du conseil municipal si on engage les travaux de l'atelier qui sont importants, sans subvention.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mmes BAISSAS, LECOEVRE et Mr BILLION) décide de lancer les travaux de l'atelier.

D 2021 – 52 : Désignation de délégués au SIAEPA CAUDROT

Monsieur le Maire explique que le Syndicat du SIAEPA a sollicité notre commune pour désigner de nouveaux délégués suite à une modification de leur assemblée délibérante.

A ce jour, Mr BILLION est délégué titulaire et Mr DAULON étant délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, pour siéger au SIAEPA :

- Délégués titulaires : Mrs BILLION et DAULON
- Délégués suppléants : Mr PAUZAT et Mme DUBERGEY

Q 2021 : QUESTIONS DIVERSES :

- Secrétariat : Monsieur le Maire informe le conseil que le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fargues, Langon, Toulonne, futur employeur de Mme VERRIER accepte qu'elle effectue 9H/semaine de secrétariat au service de la commune.
- Les logements communaux : Monsieur DAULON expose les travaux à réaliser très prochainement chez Mme FERRIER et M. / Mme GATINEAU qui consistent à faire : écoulement, isolation de la toiture, VMC, drainage côté mur extérieur.
- Sécurisation voiries : Mme BAISSAS explique qu'un administré l'a interrogée sur la sécurisation de la route pour les enfants qui font du vélo entre le haut de la commune et le rond-point de la départementale qui mène jusqu'au collège. Il est proposé de faire un courrier au Département pour savoir s'il est envisageable de faire une sécurisation de ce tronçon de route.
Une réunion avec la CdC du Sud Gironde est prévue le 14/09 : « Plan Vélo Collège », ainsi qu'à Saint-Maixant avec le projet de la voie verte et voie douce pour aller jusqu'au collège.
- Cabanes de vignes : Mme BEYNEIX demande aux élus leurs disponibilités pour organiser une réunion

de fin de chantier Concordia. Il est retenu le jeudi 7 octobre 2021 à 18H30, dans la salle des fêtes.

- Questionnaire du bar : Mme LECOEVRE rend compte que suite à la réunion du 6/09, au vu de la vingtaine de réponses, la commission finances envisage de ré-imprimer le questionnaire pour solliciter de nouveau les habitants. Une réunion avec les associations sera organisée vers la fin du mois de septembre.
- Ordinateur portable pour le service de la restauration : Mr FAVREAU valide la mise en place de l'ordinateur reconfiguré par Mr PAUZAT, tout fonctionne ! M. PAUZAT est remercié.
- Octobre rose : Mme LECOEVRE explique que la commission sociale va prochainement se réunir pour proposer de participer à la mobilisation 2021.
- Don du sang : Mme LECOEVRE informe que la prochaine campagne aura lieu, ici même au Pian sur Garonne, le vendredi 8 octobre 2021.
- Licence IV : Monsieur le Maire fait noter que celle-ci a bien été acquise par la mairie.
- Monsieur le Maire explique que la Directrice de l'école a sollicité la mairie car elle veut donner un nom à l'école. Les enfants vont donc y travailler, le nom sera soumis au conseil municipal et à la population.
- Monsieur le Maire explique que Monsieur J-C PEREZ a demandé la salle des fêtes pour organiser une manifestation au nom des anciens de Saint-Macaire. Le prix de la location est fixé à 140€.
- Monsieur le Maire informe que des prises réseau informatique RJ45 ont été installées à l'école. Monsieur LAPORTE qui est électricien conseille de poser plutôt une baie de brassage.
- Mme BEYNEIX informe le conseil que le téléphone du local périscolaire ne fonctionne plus depuis environ 1 an. Il est donc urgent d'équiper de nouveau l'accueil périscolaire.

Fin de séance 20h30